



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
3 septembre 2012
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Quatrième session

Genève, 12-16 novembre 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

**Rapport intérimaire sur l'application
des dispositions de l'Accord d'Accra relatives
à des aspects fondamentaux du commerce
et du développement**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le paragraphe 201 de l'Accord d'Accra dispose que les commissions ont notamment pour rôle de promouvoir et renforcer les synergies entre les trois piliers du mandat de la CNUCED, à savoir la formation de consensus, la recherche et l'analyse, et la coopération technique. En guise de contribution au débat de la Commission du commerce et du développement sur ce point, le secrétariat a établi le présent rapport intérimaire sur la mise en œuvre en 2011 et au début de l'année 2012 des dispositions de l'Accord relatives à des aspects fondamentaux du commerce et du développement, à savoir les paragraphes 89, 90, 94 à 106 et 170. Le présent rapport met en évidence les travaux menés en matière de recherche et d'analyse, de formation de consensus et de coopération technique pendant la période qui s'est écoulée depuis la troisième session de la Commission, en fonction des paragraphes de l'Accord d'Accra susmentionnés.

1. Le paragraphe 201 de l'Accord d'Accra dispose que les commissions ont notamment pour rôle de promouvoir et renforcer les synergies entre les trois piliers du mandat de la CNUCED, à savoir la formation de consensus, la recherche et l'analyse, et la coopération technique. En guise de contribution au débat de la Commission du commerce et du développement sur ce point, le secrétariat établit des rapports intérimaires sur la mise en œuvre des dispositions de l'Accord d'Accra relatives au commerce et au développement, qu'il a présentés respectivement aux première, deuxième et troisième sessions de la Commission¹. Le présent rapport intérimaire, qui est le quatrième de ce type, expose les travaux de la Commission consacrés au renforcement des synergies en évaluant la mise en œuvre de l'Accord d'Accra. Les activités relevant des paragraphes susmentionnés de l'Accord d'Accra présentent toujours un intérêt, d'autant plus que les résultats de la treizième session de la Conférence réaffirment l'Accord d'Accra et s'appuient sur cet accord, qui reste valable et pertinent (par. 17 du mandat de Doha).

2. Le paragraphe 89 de l'Accord d'Accra dispose que:

«La CNUCED devrait continuer d'apporter sa contribution dans le domaine du commerce et du développement par ses analyses, ses activités de formation de consensus et son assistance technique portant sur le commerce international des biens, des services et des produits de base et sur le système commercial international selon les modalités indiquées plus loin. Elle devrait accroître ses travaux sur les liens entre le commerce et les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle devrait continuer de coopérer étroitement avec d'autres organisations internationales et de promouvoir la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine du commerce et du développement.».

L'alinéa *a* du paragraphe 90 dispose que la CNUCED devrait:

«Continuer de suivre et d'évaluer l'évolution du système commercial international et les tendances du commerce international dans l'optique du développement, et en particulier d'analyser les questions intéressant les pays en développement, en mettant davantage l'accent sur les solutions pragmatiques.».

L'alinéa *d* du paragraphe 96 dispose que la CNUCED devrait aussi:

«Renforcer ses travaux sur les liens et les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en matière de réduction de la pauvreté et d'égalité entre hommes et femmes.».

3. Plusieurs réunions ont été organisées ou soutenues dans le cadre de la préparation et des travaux de la treizième session de la Conférence, qui ont permis d'examiner la contribution du commerce à une croissance équitable et un développement durable dans le contexte des problèmes et enjeux actuels et nouveaux (politiques commerciales, politiques de concurrence et de protection des consommateurs, commerce multilatéral et régional, services, commerce Sud-Sud, financement du commerce, mesures non tarifaires, économie verte et développement durable, création d'emplois, autonomisation des femmes et chaînes mondiales d'approvisionnement). Parmi ces réunions, qui peuvent influencer sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), figurent notamment les suivantes:

¹ Voir respectivement les documents TD/B/C.I/3, TD/B/C.I/9 et TD/B/C.I/17. On trouvera des informations plus détaillées sur les activités que le secrétariat a menées pendant toute cette période dans le document intitulé *DITC Activity Report 2008-2011* (à paraître).

- a) Réunion spéciale d'experts sur l'économie verte: ses conséquences pour le commerce et un développement durable (Genève, 8-10 novembre 2011);
- b) Dialogue: Redéfinir le rôle du gouvernement dans le commerce international de demain (Genève, 26 et 27 mars 2012);
- c) Application du droit de la concurrence dans la région du Golfe: enjeux et perspectives (réunion spéciale, Doha, 16-18 avril 2012);
- d) Forum mondial sur les services (Doha, 19 avril 2012);
- e) Réunion des ministres africains du commerce (Doha, 20 avril 2012);
- f) Appui à la réunion annuelle du Réseau mondial de banques d'export-import et d'institutions de financement du développement (Doha, 20 avril 2012);
- g) Réunion de haut niveau du Système global de préférences commerciales (SGPC) (Doha, 23 avril 2012);
- h) Table ronde ministérielle de haut niveau 3 sur le thème «Intensifier toutes les formes de coopération et de partenariat pour le commerce et le développement, y compris Nord-Sud, Sud-Sud ainsi que la coopération triangulaire» (Doha, 24 avril 2012);
- i) Réflexions sur le système commercial international et un développement équitable (réunion spéciale, Doha, 24 avril 2012);
- j) Mesures non tarifaires: quelle stratégie internationale pour demain? (réunion spéciale, Doha, 25 avril 2012);
- k) Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité (séance d'information, Doha, 25 avril 2012);
- l) Intégrer la durabilité dans les politiques de commerce et de développement: Vers le Sommet de Rio+20 (réunion spéciale, Doha, 25 avril 2012);
- m) Contribution des politiques de concurrence et de protection des consommateurs au développement: Les programmes de renforcement des capacités de la CNUCED et de la Suisse à l'appui de l'Amérique latine (Doha, 25 avril 2012);
- n) Dialogue de haut niveau sur l'économie de la création au service du développement (Doha, 26 avril 2012).

4. Chaque année, l'Assemblée générale des Nations Unies examine la situation et les problèmes du commerce international et du développement. Pour alimenter les délibérations de l'Assemblée, la CNUCED rédige le rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU sur le commerce international et le développement. Le rapport de 2011 (A/66/185) a mis en évidence les incertitudes qui entourent le système commercial multilatéral en raison de la fin prévue du Cycle de négociations commerciales de Doha, l'accélération de la croissance des biens intermédiaires liée à l'internationalisation de la production et la nécessité que le commerce contribue à un mode de développement plus équitable. La CNUCED a apporté sa contribution aux débats de l'Assemblée générale sur la question (soixante-sixième session) et aux négociations des États membres qui ont abouti à l'adoption d'une résolution sur le commerce international et le développement (A/RES/66/185).

5. À sa cinquante-huitième session (12-23 septembre 2011), le Conseil du commerce et du développement a examiné l'évolution du commerce international du point de vue du développement. Il s'est penché en particulier sur le rôle du secteur et du commerce agricoles dans la croissance et le développement et sur la contribution du système commercial international à des stratégies de développement fondées sur l'agriculture dans

le cadre de la lutte contre la pauvreté. Les délibérations ont été facilitées par des documents de fond que le secrétariat avait établis.

6. À sa troisième session (6-10 juin 2011), la Commission du commerce et du développement s'est déclarée préoccupée par la reprise inégale du commerce et de l'économie au lendemain de la crise économique mondiale, par la persistance de fortes inégalités et de taux de pauvreté et de chômage élevés dans de nombreux pays, en particulier dans les pays en développement – plus particulièrement les pays les moins avancés (PMA), ainsi que dans d'autres groupes de pays ayant des besoins spéciaux – et aussi dans les pays en transition, ainsi que par les mesures protectionnistes tant nouvelles que persistantes, et le risque d'une récession à double creux. Elle a souligné l'importance de continuer de déployer des efforts importants pour conclure rapidement les négociations commerciales du Cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), afin d'aboutir à un texte ambitieux, complet, équilibré et axé sur le développement; des possibilités qu'offre le commerce Sud-Sud pour le commerce et le développement; et des relations entre le commerce et un éventail de questions telles que l'intégration des pays en développement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement.

7. Les travaux de la CNUCED sur le commerce international favorisent le dialogue et la formation de consensus entre les États membres concernant les politiques, les institutions et les stratégies propres à améliorer la participation des pays en développement au commerce international et au système commercial d'une manière qui soit propice au développement et à la réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment ceux du Millénaire pour le développement (OMD). La CNUCED a contribué à faire mieux comprendre et mieux connaître les stratégies et les politiques utiles pour faire face aux incidences de la crise économique et financière mondiale sur le commerce international, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et la reprise économique.

8. Concernant les OMD, la CNUCED apporte une contribution technique aux travaux du Groupe interinstitutions et d'experts du Secrétariat de l'ONU sur les indicateurs relatifs aux OMD. Le Groupe a établi le rapport 2011 sur les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que le rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale (A/66/126) intitulé «Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement: options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015». En collaboration avec l'OMC et le Centre du commerce international (CCI), la CNUCED fournit en permanence des données et des analyses pour la mise à jour des indicateurs relatifs aux OMD qui ont trait à l'accès aux marchés, à savoir l'indicateur 8.6 (proportion des implantations totales des pays développés provenant de pays en développement et de pays les moins avancés admises en franchise) et l'indicateur 8.7 (droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles et aux textiles et vêtements provenant de pays en développement).

9. La CNUCED a fourni une contribution analytique et statistique au rapport de 2011 du Groupe de réflexion des Nations Unies sur le retard pris dans la réalisation des OMD, intitulé «Huitième objectif du Millénaire pour le développement: Le partenariat mondial pour le développement: l'heure est aux résultats». Ce rapport présente les résultats notables obtenus grâce au renforcement du Partenariat mondial pour une coopération internationale au service du développement, mais signale que de nombreux écarts importants subsistent entre les attentes et les résultats obtenus.

10. Plusieurs rapports analytiques consacrés aux nouveaux problèmes relatifs au commerce et au système commercial et à leurs incidences sur le développement ont été rédigés:

a) *Who is benefiting from trade liberalization in Cape Verde? A gender perspective* (UNCTAD/OSG/2011/2);

b) *Measuring the relative strength of preferential market access* (UNCTAD/ITCD/TAB/48);

c) *New and traditional trade flows and the economics crises* (UNCTAD/ITCD/TAB/50);

d) *Employment Dimension of Trade Liberalization with China: Analysis of the Case of Indonesia with Dynamic Social Accounting Matrix* (UNCTAD/DITC/TNCD/2011/4), établi conjointement par la CNUCED et l'Organisation internationale du Travail (OIT);

e) *Potential Supply Chains in the Textiles and Clothing Sector in South Asia: An Exploratory Study* (UNCTAD/DITC/TNCD/2011/3), étude réalisée en commun par le secrétariat du Commonwealth et la CNUCED;

f) *A Practical Guide to Trade Policy Analysis*, publié conjointement par la CNUCED et l'OMC.

11. La CNUCED a continué de présider le Groupe de travail sur le commerce du Comité exécutif des affaires économiques et sociales de l'ONU, qui comprend aussi le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et les commissions régionales. Le Groupe échange les informations sur les travaux relatifs au commerce menés par ses membres et encourage ces derniers à dégager des synergies. Il a mis en chantier une publication commune sur les aspects de l'économie verte qui touchent au commerce et au développement. La publication sera élaborée en collaboration avec l'Université des Nations Unies.

12. Les alinéas *b*, *c*, *f*, *g* et *j* du paragraphe 90 de l'Accord d'Accra disposent que la CNUCED devrait:

...

«b) Poursuivre ses travaux sur les faits nouveaux découlant du programme de travail de l'après-Doha qui intéressent particulièrement les pays en développement;

c) Aider à développer les capacités des pays en développement et des pays en transition de fixer leurs propres priorités de négociations ainsi que de négocier et d'appliquer des accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux;

...

f) Promouvoir la cohérence et la compatibilité des accords commerciaux régionaux avec le système commercial international;

g) Appuyer et renforcer les mécanismes de coopération régionale;

...

j) Appuyer les efforts que déploient les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables pour s'intégrer dans le système commercial multilatéral et pour être moins sensibles aux chocs économiques intérieurs et extérieurs.»

13. Afin de s'acquitter de ces mandats, la CNUCED a aidé les négociateurs et les décideurs des pays en développement, en poste à Genève ou dans leur capitale, à se préparer aux négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha, particulièrement en ce qui concerne les modalités relatives à l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA), les mesures non tarifaires, les services, la facilitation du commerce, les règles, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et les questions de développement, y compris l'aide au commerce. Les

pays en développement ont bénéficié d'un appui en matière de renforcement des capacités, afin qu'ils soient mieux préparés et qu'ils aient les compétences techniques requises pour le programme de négociation du Cycle de Doha. Une aide analogue a été apportée à des groupements régionaux comme le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), les pays africains, les PMA et les États membres de la Banque islamique de développement. Ainsi, une aide a été apportée en permanence, dans différents secteurs des négociations de Doha, aux négociateurs des États ACP en poste à Genève, soit à titre individuel, soit collectivement par le biais de leur appartenance à l'Union africaine (UA), au groupe des PMA, au groupe des pays en développement sans littoral, au groupe des petits États insulaires en développement et au groupe des petits pays économiquement vulnérables. Elle a souvent été fournie en coopération avec des organisations comme le secrétariat des États ACP, la Commission de l'UE, les commissions régionales telles que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le secrétariat du Commonwealth. Au cours de la treizième session de la Conférence, la CNUCED a aussi organisé une réunion-débat intitulée «Réflexions sur le système commercial international et un développement équitable» (24 avril 2012).

14. La CNUCED a également participé et contribué à un certain nombre de réunions ordinaires d'organes de l'OMC portant sur les questions de commerce et de développement. Parmi ceux-ci figuraient le Conseil général, le Conseil du commerce des marchandises et ses organes subsidiaires, le Conseil du commerce des services, le Conseil des ADPIC, le Comité du commerce et du développement, le Sous-Comité du commerce des PMA, le Comité des accords commerciaux régionaux, les groupes de travail sur l'accession à l'OMC et l'Organe d'examen des politiques commerciales.

15. Un appui technique a été apporté à diverses réunions de haut niveau et réunions ministérielles, ainsi qu'à des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités consacrées aux aspects des négociations commerciales relatives au développement et destinées aux groupements régionaux (tels que le Groupe africain, les PMA, notamment dans le cadre de la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le Groupe des États ACP, les États du Commonwealth) et aux pays, en particulier pour préparer les pays en développement à la huitième Conférence ministérielle de l'OMC (novembre-décembre 2011). Les capacités des pays de mener des négociations commerciales ont également été renforcées grâce à l'organisation de cours de formation (sur les négociations) en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et à l'Institut virtuel, notamment de cours régionaux destinés à a) l'Asie et le Pacifique (Singapour, 29 novembre-2 décembre 2011) et b) l'Amérique latine et les Caraïbes (Medellín, Colombie, 25-29 juillet 2011).

16. La CNUCED a continué d'apporter un appui analytique, consultatif et opérationnel aux États ACP dans les négociations avec l'Union européenne (UE) sur des accords de partenariat économique, notamment en collaboration étroite avec le Groupe des États ACP et le secrétariat du Groupe ACP. Elle a notamment contribué à la réunion des États ACP sur les mesures non tarifaires intitulées «ACP Strategic Brainstorming on Non-Tariff Trade Barriers» (Genève, 3 février 2011), aux travaux du Comité du commerce des services du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) (Manzini, Swaziland, 3-6 mai 2011) et à l'Atelier du Secrétariat du Commonwealth sur l'intégration du commerce régional dans le Pacifique (Londres, 26 septembre 2011).

17. L'alinéa *d* du paragraphe 90 de l'Accord d'Accra dispose que la CNUCED devrait: «intensifier ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités en matière commerciale et dans les domaines connexes. Elle devrait renforcer sa contribution au Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et au Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP).».

18. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités relatives au commerce et aux questions connexes portent sur quatre grands thèmes: a) renforcement des capacités en matière de négociation commerciale et de diplomatie commerciale; b) capacités d'analyse commerciale et systèmes d'information; c) politique de concurrence et protection des consommateurs; et d) commerce, environnement et développement. En 2011, les dépenses de coopération technique consacrées à ces quatre thèmes se sont élevées à 3 335 000 dollars, soit 8,5 % des dépenses totales de la CNUCED pour l'année en question. Des informations plus complètes sont données dans le rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé «Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement» (TD/B/WP/243; TD/B/WP/243/Add.1; TD/B/WP/243/Add.2). En outre, la CNUCED contribue à la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé dans certains PMA.

19. L'alinéa *e* du paragraphe 90 de l'Accord d'Accra dispose que la CNUCED devrait «maintenir et renforcer l'appui technique et les activités de coopération dont bénéficient les pays en développement, en fonction de leur niveau de développement, en particulier les PMA et les pays en transition avant, pendant et après le processus d'accession à l'OMC».

20. La CNUCED a aidé 22 des 30 pays qui négociaient ou préparaient leur accession à l'OMC, y compris tous les PMA dans ce cas. L'aide fournie en matière de coopération technique et de renforcement des capacités a notamment pris la forme d'activités de formation destinées aux équipes de négociateurs des pays dans le cadre des réunions du Groupe de travail de l'OMC et des relations avec les partenaires commerciaux, ainsi que de missions consultatives sur le processus d'accession à l'OMC et son contenu. Des services consultatifs, des missions sur le terrain et des activités de renforcement des capacités ont été organisés au profit, par exemple, de l'Afghanistan (26 août-2 septembre 2011), de l'Algérie (10-14 octobre 2011), de l'Azerbaïdjan (24-30 juillet 2011), de la Bosnie-Herzégovine (23-25 janvier 2011), du Cap-Vert (22-25 février 2011 et 27-29 juillet 2011), de la République démocratique populaire lao (16-20 mai 2011), des Seychelles (14-16 mai 2011), du Soudan (17 et 18 avril 2011) et de la République arabe syrienne (11-16 juillet et 4 et 5 décembre 2011) ainsi que de l'Éthiopie, de la République d'Iran et du Yémen. La CNUCED a aussi contribué à la rédaction d'études analytiques pour les pays accédants, notamment à une évaluation des incidences de l'accession à l'OMC sur le secteur industriel algérien et à une étude de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles de la République islamique d'Iran.

21. Dans le cadre de ces activités, la CNUCED entretient une étroite coopération avec le secrétariat de l'OMC, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le CCI et le PNUD, ainsi qu'avec des organismes et des décideurs nationaux compétents dans le domaine du commerce et avec des donateurs. Par exemple, en 2011, la CNUCED a participé au premier séminaire de l'OMC consacré à l'accession de pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie centrale et de la région du Caucase, et a contribué à l'Atelier OMC/Institut commun de Vienne (ICV) sur l'accession à l'OMC (Vienne, 12-14 juillet).

22. L'alinéa *h* du paragraphe 90 de l'Accord d'Accra dispose que la CNUCED devrait «examiner les moyens d'améliorer l'utilisation des préférences commerciales et de rendre les schémas de préférences plus prévisibles et poursuivre ses travaux sur la question de l'effritement des préférences».

23. La CNUCED a continué de s'employer à faire comprendre aux pays en développement les moyens de mieux utiliser le Système généralisé de préférences (SGP) et d'autres systèmes analogues en affichant régulièrement des renseignements sur un site Web spécial, en leur fournissant un appui administratif concernant les certificats d'origine, en collectant des données, en publiant des manuels sur les schémas de préférences et des

bulletins d'information, et en assurant des services de coopération technique et de renforcement des capacités.

24. La CNUCED a assuré la diffusion des informations pertinentes en mettant à jour et en révisant les manuels sur les schémas nationaux de préférences dans le cadre du SGP, notamment:

- a) Le schéma du Japon (UNCTAD/ITCD/TSB/Misc.42/Rev.4);
- b) Le schéma de la Suisse (UNCTAD/ITCD/TSB/Misc.28/Rev.2);
- c) Le manuel sur les règles d'origine de la Communauté européenne (UNCTAD/ITCD/TSB/Misc.25/Rev.3/Add.1).

25. La CNUCED a aussi assuré la diffusion de renseignements en publiant des bulletins d'information exposant les modifications apportées récemment aux schémas dans le cadre du SGP. Elle a continué à mettre à jour sa base de données sur le SGP à partir des renseignements envoyés par les pays donateurs de préférences. Elle a également contribué au débat international sur le SGP et d'autres préférences commerciales, dont bénéficient en les PMA (Beyond Istanbul – Challenges after the UNLDC IV and Trade Preferences for LDCs, Genève, 28 juin 2011).

26. L'alinéa *i* du paragraphe 90 de l'Accord d'Accra dispose que la CNUCED devrait «aider les pays en développement, en particulier les PMA, à intégrer les préoccupations relatives au commerce et au développement dans leurs plans nationaux de développement et dans leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté».

27. La CNUCED a aidé l'Angola et la Jamaïque à examiner leur politique commerciale nationale afin de les moderniser et d'accroître leurs incidences sur le développement. Elle a aussi aidé le Mexique à revoir sa politique sur le développement agricole et le commerce. En outre, elle a organisé une réunion préalable à la treizième session de la Conférence consacrée à la redéfinition du rôle du gouvernement dans le commerce international de demain.

28. La CNUCED a accru ses travaux visant à mieux intégrer le marché du travail dans le cadre de la politique commerciale nationale en tant qu'aspect essentiel de la promotion d'un développement partagé. En tant que membre de l'Initiative interinstitutions de collaboration internationale sur le commerce et l'emploi, à laquelle participent notamment l'OIT, l'OCDE, la Banque mondiale et l'OMC, la CNUCED a pris part et a apporté une contribution technique à la Conférence internationale sur les négociations commerciales, une croissance équitable et l'emploi (Manille, 18 et 19 avril 2011); au Forum mondial de l'OCDE sur le commerce et l'emploi (Paris, 8 et 9 novembre 2011) et à la Conférence de haut niveau sur le commerce et l'emploi (Tunisie, 22 et 23 septembre 2011).

29. Le paragraphe 94 de l'Accord d'Accra dispose que: «La CNUCED devrait renforcer ses travaux d'ensemble sur les services, le commerce et le développement:

- a) En approfondissant son analyse de la capacité des pays en développement et des pays en transition d'accroître leur participation à la production et au commerce mondiaux de services;
- b) En aidant les pays en développement et les pays en transition à mettre en place un cadre réglementaire et institutionnel et des mécanismes de coopération visant à renforcer les capacités, l'efficacité et la compétitivité du secteur des services;
- c) En contribuant à l'évaluation des services et à l'examen des politiques au niveau mondial;
- d) En examinant les questions liées à la libéralisation du commerce des services et à ses incidences sur le développement, notamment au niveau régional;

- e) En se souciant de l'élaboration de règles multilatérales dans le secteur des services, en tenant compte des intérêts et des préoccupations des pays en développement;
- f) En favorisant la reconnaissance des qualifications et des normes;
- g) En appuyant les négociations multilatérales et régionales sur les services;
- h) En renforçant les données statistiques sur les services.».

30. Un appui individualisé, notamment des formations spécialisées et des services consultatifs sur les négociations commerciales multilatérales et régionales relatives au commerce des services, a été apporté aux décideurs et négociateurs de pays en développement et de groupements de pays, en particulier de PMA et de pays africains, ainsi que de petits pays économiquement vulnérables. La CNUCED a ainsi aidé les pays et les groupements régionaux concernés à atteindre leurs objectifs en matière de commerce et de développement dans les négociations multilatérales et régionales sur les services. Cette assistance a notamment pris la forme d'un document technique de fond ainsi que de conseils et d'analyses techniques sur a) les stratégies nationales et régionales pour les négociations sur les services aux niveaux multilatéral et régional tout en favorisant la cohérence entre les diverses négociations; b) les négociations menées dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) concernant le mouvement temporaire de personnes physiques fournissant des services (Mode 4)², le commerce de services à forte intensité de main-d'œuvre, ainsi que la mise en valeur des compétences et la reconnaissance des qualifications; c) le renforcement des capacités d'offre de services; et d) la promotion de l'élaboration de politiques relatives aux services aux niveaux sectoriel et global.

31. La troisième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels (6-8 avril 2011) a permis d'inscrire le développement des services d'infrastructure dans une stratégie globale, intégrée et cohérente, et de souligner le rôle d'une coopération accrue en matière de commerce et de réglementation, notamment dans le cadre des relations Sud-Sud et de l'échange d'expériences nationales, afin de favoriser l'expansion de l'investissement et le développement dans ce secteur. La quatrième session de la Réunion d'experts pluriannuelle (23 et 24 février 2012) a été consacrée à la contribution des services d'infrastructure à un développement équitable et durable.

32. La CNUCED a procédé à l'examen de la politique nationale des services du Rwanda et du Lesotho. Les pays bénéficiaires ont aussi pu profiter des données et des analyses nécessaires à la prise de décisions éclairées en vue de promouvoir une économie nationale des services. Des consultations nationales avec les divers acteurs ont été organisées à l'occasion de l'atelier national de formation des décideurs dans le domaine du commerce des services (Lesotho, 9 et 10 mai 2011 et 22-25 septembre 2011) et de l'atelier national sur le commerce des services (Rwanda, 26 et 27 septembre 2011).

33. La CNUCED a apporté une assistance technique concernant les incidences sur le développement du commerce des services à des organisations régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le COMESA. Les secrétariats de la SADC et du COMESA ainsi que leurs États membres ont bénéficié d'une assistance technique et de services consultatifs répondant aux demandes qu'ils avaient formulées. Il en va de même du Comité du commerce des services du COMESA

² L'AGCS prévoit quatre modes de fourniture, c'est-à-dire quatre modalités d'échange de services. Le Mode 4 est défini comme la fourniture d'un service «par un fournisseur de services d'un membre, grâce à la présence de personnes physiques d'un Membre sur le territoire de tout autre Membre» (art. 1 de l'AGCS).

(Swaziland, 3-6 mai 2011). La CNUCED a apporté sa contribution à un atelier sur les services organisé par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, International Lawyers and Economists Against Poverty et le Centre international de commerce et de développement durable, à Nairobi (14-16 novembre 2011). La CNUCED a aidé à développer les compétences et les connaissances en matière de négociation sur les services, d'évaluation des services et de préparation aux négociations régionales en vue d'élaborer un cadre régional sur le commerce des services, de participer aux négociations de l'OMC sur l'AGCS et de surmonter les difficultés provenant des négociations menées en parallèle, notamment entre la SADC et l'UE sur des accords de partenariat économique.

34. La CNUCED participe au groupe interinstitutions sur les statistiques du commerce international des services, aux côtés de l'OCDE, de la Commission européenne, du Fonds monétaire international (FMI), de la Division de statistique de l'ONU, de l'Organisation mondiale du tourisme et de l'OMC. Elle a apporté sa contribution au groupe interinstitutions, notamment lors de sa réunion à Paris (10 novembre 2011).

35. La CNUCED a aussi organisé, dans le cadre des réunions préalables à la treizième session à la Conférence, le premier Forum mondial sur les services, au cours duquel a été lancée l'Arab Coalition of Services Industries.

36. Le paragraphe 95 de l'Accord d'Accra dispose que: «Sans préjudice des activités exécutées dans d'autres instances et en coopération avec d'autres organisations, dans le cadre de son mandat et s'agissant de la contribution des migrants au développement, la CNUCED a mené des travaux de recherche et d'analyse directive sur les retombées potentielles et les possibilités découlant du commerce, de l'investissement et des relations de développement entre les pays d'origine des migrants et leur communauté à l'étranger.».

37. Le paragraphe 170 de l'Accord d'Accra dispose que: «Sans préjudice des travaux engagés dans d'autres instances et en coopération avec d'autres organisations, la CNUCED, dans les limites de son mandat, devrait continuer d'analyser la contribution potentielle au développement des envois de fonds de travailleurs migrants. Elle devrait se concentrer sur les moyens d'élargir l'accès des migrants aux services financiers, de maximiser les effets positifs de ces envois et d'en réduire les coûts grâce à des politiques appropriées, tout en respectant leur caractère de fonds privés.».

38. La CNUCED prône activement la cohérence et l'entente mondiales en proposant des analyses directives et des options stratégiques sur les liens entre migrations, commerce et développement, notamment par le biais de réunions d'experts et de publications importantes. En outre, la CNUCED prodigue des conseils et apporte une assistance technique aux décideurs, aux négociateurs commerciaux et aux instances de réglementation.

39. La CNUCED a collaboré avec des organisations internationales et les États membres sur les questions de migration, en particulier en qualité de membre du Groupe global sur la migration (GMG). La CNUCED a notamment participé à:

a) La réunion du Groupe de travail du GMG sur l'intégration des migrations dans le développement (6 septembre 2011);

b) L'atelier sur les cycles économiques, l'évolution démographique et les migrations (16 octobre 2011) s'inscrivant dans le cadre du dialogue international sur les questions de migration de l'Organisation internationale pour les migrations;

c) La réunion des représentants du GMG (15 novembre 2011).

40. La CNUCED a aussi contribué au Symposium du GMG sur le thème: Les migrations, la jeunesse et le développement (17 et 18 mai 2011) et au débat thématique informel de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement

organisé le 19 mai 2011 par le Président de l'Assemblée générale. La CNUCED a aussi participé aux réunions préparatoires au cinquième Forum mondial sur les migrations et le développement et au Forum lui-même organisé en 2011 par la Suisse, ainsi qu'à une série de réunions plus petites et à caractère pragmatique tenues dans le monde entier.

41. La CNUCED a poursuivi ses travaux sur l'optimisation de la contribution des envois de fonds au développement, en s'appuyant sur les constatations et conclusions des réunions d'experts spéciales tenues à ce sujet (février 2011). Elle a mis l'accent sur la contribution potentielle des envois de fonds des migrants au développement, par exemple en améliorant l'affectation de ces fonds à l'investissement productif, notamment en élargissant l'accès des migrants aux services financiers et en améliorant l'intégration financière.

42. L'alinéa *a* du paragraphe 96 de l'Accord d'Accra stipule que la CNUCED devrait aussi «aider à renforcer la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial».

43. En 2011, la CNUCED a publié deux rapports directifs sur l'industrie de la création, qui constitue l'un des principaux secteurs dynamiques d'exportation. Ces rapports étaient intitulés a) «Strengthening the Creative Industries for Development in Mozambique» et b) «Strengthening the Creative Industries for Development in Zambia». Ils visaient à mettre en place les fondements analytiques d'une stratégie durable pour l'économie de la création. Les deux pays ont constitué un comité interministériel chargé d'élaborer des politiques multisectorielles et des initiatives concrètes visant à renforcer l'économie de la création, en donnant suite aux recommandations formulées dans leurs rapports respectifs. Une étude consacrée au renforcement de l'industrie de la création a également été élaborée et présentée au Gouvernement trinidadien. En outre, un dialogue sur l'économie de la création et de la culture a été organisé à Londres en mars 2012 et un dialogue de haut niveau sur l'économie de la création au service du développement s'est tenu à l'occasion de la treizième session de la Conférence (Doha, 26 avril 2012). Suite au succès de la deuxième livraison du «Creative Economy Report 2010: A feasible development option», la CNUCED a coorganisé dans différentes parties du monde la diffusion des conclusions et des recommandations formulées dans ce rapport, à la demande de plusieurs gouvernements et universitaires, et/ou a participé à ce type d'activité. En 2011, la CNUCED a lancé le Réseau d'échange universitaire sur l'économie de la création, qui réunit près d'une centaine d'établissements universitaires, afin de permettre aux universitaires, aux professionnels de la création, aux artistes et à la société civile de promouvoir la coopération internationale, l'établissement de réseaux et les activités de plaidoyer.

44. Suite à l'étude diagnostique nationale des secteurs nouveaux et dynamiques d'exportation du Pérou établie par la CNUCED, un atelier national et d'autres réunions réunissant le secteur privé, les pouvoirs publics et les éventuels pays destinataires (par exemple, la République de Corée) des exportations péruviennes de poissons et de fruits se sont tenus à Lima (mai 2011). Cet atelier multipartite a permis de recenser de nouvelles possibilités d'exportation et a débouché en 2012 sur des mesures de suivi destinées à faciliter les exportations péruviennes d'anchois à destination du marché coréen.

45. Le paragraphe 96 de l'Accord d'Accra dispose que: «La CNUCED devrait aussi:

...

b) Étudier les incidences des obstacles non tarifaires sur le commerce et le développement;

c) Améliorer et diffuser ses outils d'analyse, notamment l'indicateur de commerce et de développement, ainsi que ses bases de données et logiciels tels que TRAINS/WITS.».

46. En 2011, la CNUCED, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le CCI ont lancé l'Initiative sur la transparence dans le commerce. Celle-ci contribuera à élargir le champ des données recueillies sur les mesures non tarifaires et, donc, à améliorer la conduite des négociations commerciales et l'élaboration des politiques. À l'occasion de la treizième session de la Conférence tenue à Doha, la CNUCED a organisé une réunion spéciale sur le thème des mesures non tarifaires: Quelle stratégie internationale pour demain? (25 avril 2012).

47. La CNUCED a mis à jour la base de données du Système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS) accessible grâce au logiciel WITS (World Integrated Trade Solution). TRAINS peut être comparé à une bibliothèque spécialisée contenant des livres sur des sujets relatifs au commerce qui portent sur les mesures tarifaires, paratarifaires et non tarifaires, et les flux commerciaux internationaux. Le nombre de nouvelles demandes d'accès à TRAINS/WITS a continué d'augmenter en 2011. Environ 6 000 des 18 000 licences des nouveaux utilisateurs de WITS ont été délivrées en 2011. Le fait que TRAINS soit utilisé en particulier dans les publications d'autres organisations internationales telles que l'OMC, la Banque mondiale ou le FMI démontre son intérêt. En outre, la base de données a continué de fournir des données sur les droits de douane et le commerce à la base de données sur l'accès au marché agricole, qui est souvent citée comme source d'information dans de nombreuses publications sur le commerce agricole.

48. Le paragraphe 97 de l'Accord d'Accra dispose que: «La CNUCED devrait promouvoir et soutenir la coopération économique entre pays en développement, notamment à travers l'échange d'expériences et le renforcement des institutions. Elle devrait améliorer ses données et ses outils d'analyse sur le commerce Sud-Sud et renforcer les programmes d'assistance technique correspondants. Elle devrait également continuer à fournir un appui à la revitalisation et à une plus grande utilisation du Système global de préférences commerciales entre pays en développement et à d'autres initiatives encourageant le commerce Sud-Sud.»

49. La CNUCED a pleinement participé au processus de renforcement de l'intégration économique régionale africaine et de stimulation du commerce intra-africain. Elle a apporté sa contribution à un séminaire de l'UA sur le commerce intra-africain (Addis-Abeba, 25-27 octobre 2011), qui a permis d'établir la version finale des documents transmis à la réunion préparatoire ministérielle en vue de l'adoption, à la dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine (Addis-Abeba, Éthiopie, 23-30 janvier 2012) de la «décision sur l'intensification du commerce intra-africain et l'accélération de la création de la zone continentale de libre-échange». La CNUCED, qui était représentée à la dix-huitième session, coordonne sa contribution à la mise en œuvre du plan d'action avec la Commission de l'UA et la CEA. Dans le cadre du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, elle a aussi examiné la contribution globale de l'ONU à la mise en œuvre du plan d'action. Elle a également organisé, en collaboration avec la Commission de l'UA, une réunion des ministres africains du commerce le 20 avril 2012 en guise de réunion préalable à la treizième session de la Conférence, afin d'examiner la mise en œuvre du plan. La CNUCED et la Commission de l'UA ont rédigé, dans le cadre d'une étude conjointe, un rapport analytique sur la libéralisation du commerce, l'investissement et l'intégration économique dans les communautés économiques régionales africaines dans l'optique d'un marché commun africain (UNCTAD/DITC/TNCD/2011/2).

50. La CNUCED a aidé les participants au SGPC à organiser une réunion de haut niveau à Doha au cours de la treizième session de la Conférence (23 avril 2012). Dans un communiqué conjoint, le Comité des participants au SGPC a appelé à accroître l'intérêt économique du SGPC comme tremplin pour la coopération commerciale Sud-Sud.

51. Dans le cadre de la treizième session de la Conférence, une table ronde ministérielle de haut niveau s'est tenue sur le thème «Intensifier toutes les formes de coopération et de partenariat pour le commerce et le développement, y compris Nord-Sud, Sud-Sud ainsi que la coopération triangulaire» (Doha, 24 avril 2012). Les débats ont fait ressortir les approches de la coopération et des partenariats internationaux pour le commerce et le développement, y compris la coopération Sud-Sud. Ils ont aussi traduit notamment la nécessité a) d'accroître la participation des pays en développement aux chaînes de valeur mondiales; b) de promouvoir l'intégration régionale et un renforcement des nouvelles possibilités de coopération Sud-Sud grâce notamment à la conclusion d'un accord commercial visant tous les pays ACP et c) de consolider le multilatéralisme dans les échanges commerciaux.

52. Le paragraphe 98 de l'Accord d'Accra dispose que: «La CNUCED devrait exécuter ses activités sur les questions relatives à l'énergie dans l'optique du commerce et du développement, et, le cas échéant, dans le cadre de ses travaux sur les produits de base, le commerce et l'environnement, les secteurs nouveaux et dynamiques et les services.».

53. Le paragraphe 99 dispose que: «La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur l'Initiative biocombustibles, en s'efforçant d'optimiser la contribution des biocombustibles au commerce et au développement des pays en développement et des pays en transition tout en réduisant autant que faire se peut les conséquences environnementales et sociales potentiellement néfastes de cette option.».

54. Dans le cadre de son Initiative biocombustibles, la CNUCED a continué d'aider les pays en développement à analyser le recours possible aux biocombustibles pour parvenir à la sécurité alimentaire et au développement durable et à prendre une décision dans ce domaine. Elle a continué de collaborer avec le Gouvernement mexicain afin d'évaluer le recours aux biocombustibles, notamment les mesures mises en œuvre et l'évolution du marché des biocombustibles, en particulier concernant la délivrance de certificats de durabilité. La version finale de l'évaluation a été soumise au Gouvernement mexicain pour examen. Une étude analytique a aussi été établie sur l'état de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la production, l'utilisation et le commerce de biocombustibles durables (UNCTAD/DITC/TED/2011/10). Elle a aussi contribué aux discussions internationales sur la politique et la réglementation régissant les biocombustibles.

55. Le paragraphe 100 de l'Accord d'Accra dispose que: «Dans le cadre de son mandat, la CNUCED devrait, tout en évitant de faire double emploi avec les travaux menés par d'autres organisations, examiner les changements climatiques dans le contexte de l'aide qu'elle apporte aux pays en développement sur les questions relatives au commerce, à l'investissement et au développement pour l'élaboration de leur stratégie de développement.».

56. La CNUCED a continué d'aider les pays en développement et la communauté internationale à analyser les enjeux économiques et à former un consensus sur les conditions nécessaires à l'adoption de mesures de lutte contre les changements climatiques et à leur amélioration. Elle a apporté une contribution technique à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement (Rio+20) en organisant les réunions ci-après, et/ou en y participant:

a) Réunion d'experts spéciale de la CNUCED sur l'économie verte: incidences sur le commerce et le développement durable (Genève, 8-10 novembre 2011), en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et le PNUE;

b) Deuxième réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (New York, 7 et 8 mars 2011);

c) Forum public de l'OMC sur la préparation de Rio 2012: enjeux et perspectives du commerce dans une économie verte (Genève, 21 septembre 2011);

d) Groupe de travail conjoint sur le commerce et l'environnement, OCDE (Paris, 16 décembre 2011);

e) Réunion spéciale à l'occasion de la treizième session de la Conférence sur le thème «Intégrer la durabilité dans les politiques de commerce et de développement: vers le Sommet de Rio+20» (25 avril 2012).

57. La CNUCED a apporté une aide technique dans le domaine considéré en élaborant des documents et des publications sur les thèmes ci-après: a) Les bienfaits, enjeux et risques de la transition à une économie verte dans la perspective d'un développement durable (DESA/UNEP/UNCTAD), juillet 2011; b) Les raisons de l'importance de l'économie verte pour les pays les moins avancés (UNEP/UNCTAD/Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), mai 2011; c) Les incidences de l'économie verte sur le commerce et le développement durable (UNCTAD/DITC/TED/2011/5); d) Pour une économie verte impulsée par le développement dans l'optique de Rio+20 (2^e éd.) (UNCTAD/DITC/TED/2011/6); et l'économie verte comporte-t-elle des risques? (UNCTAD/DITC/TED/2011/3). La CNUCED a aussi procédé à une analyse de l'aire de produits (et de la méthode correspondante) et des possibilités de donner des conseils individualisés aux pays et de promouvoir une compréhension commune des mesures commerciales qui sont acceptables en vue de la réalisation des objectifs d'une économie verte. La CNUCED a aussi collaboré avec d'autres organisations à la tenue du Forum africain du carbone (Marrakech, 4-6 juillet 2011). La CNUCED a également participé et apporté une contribution technique aux conférences, réunions, séminaires et tables rondes mondiaux sur les moyens de faire en sorte que la transition à l'économie verte soit juste et équitable.

58. Le paragraphe 101 de l'Accord d'Accra dispose que: «La CNUCED devrait continuer d'offrir aux pays en développement et aux pays en transition une assistance pour les questions qui touchent à la fois au commerce et à l'environnement, notamment l'accès aux marchés, l'agriculture, le transfert d'écotechnologies, les biens et services environnementaux, les produits écologiques et les normes, en particulier concernant l'écoétiquetage et les coûts de certification, et de suivre les aspects liés au commerce du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.»

59. Tout au long de l'année 2011, la CNUCED a entrepris des activités sur des questions relatives aux liens existant entre commerce et environnement, et/ou y a participé:

a) Atelier de l'UA pour le lancement de l'Initiative africaine en matière d'agriculture biologique et écologique, comme suite à la décision des chefs d'État de l'UA sur l'agriculture biologique (Kenya, mai 2011);

b) Atelier conjoint UE-UA sur l'agriculture biologique (Bruxelles, juillet 2011);

c) Préparation de la deuxième Conférence africaine sur l'agriculture biologique et participation à cette conférence organisée en mai 2012 à Lusaka (Zambie) sur le thème de l'intégration de l'agriculture biologique dans les priorités de développement de l'Afrique.

60. La CNUCED a aussi veillé à ce que l'agriculture biologique africaine soit représentée dans les débats avec GLOBALGAP et le secrétariat de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique sur de bonnes pratiques agricoles biologiques. En outre, dans le cadre du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies (CNUCED, ONUDI, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, CCI, BIT), les

travaux relatifs à un projet national en République démocratique populaire lao ont commencé. La CNUCED a aussi établi un rapport intitulé «WTO negotiations on environmental goods: selected technical issues» (UNCATD/DITC/TED/2011/1).

61. La CNUCED a aussi poursuivi ses travaux de conception et de consultation en vue du lancement d'un forum des Nations Unies sur les normes de durabilité. Une séance d'information consacrée à cette initiative s'est tenue au cours de la treizième session de la Conférence.

62. Le paragraphe 102 de l'Accord d'Accra dispose que: «La CNUCED devrait continuer de tirer parti de son expérience pour renforcer l'Initiative BioTrade, qui soutient le marché croissant des biens et services issus d'une exploitation durable de la biodiversité. Cette initiative devrait continuer de contribuer à l'instauration d'un cadre directif et d'un environnement propices à la participation du secteur privé à l'exploitation durable et à la préservation de la biodiversité, tout en reconnaissant la complexité sociale, culturelle, juridique et économique de cette question.».

63. La CNUCED, par le biais de l'Initiative BioTrade et du Programme de facilitation BioTrade, a continué d'aider les pays en développement à renforcer la capacité institutionnelle de leurs programmes nationaux BioTrade d'élaborer des cadres directifs à l'appui du biocommerce et de faire bénéficier de leur assistance technique et de leurs services consultatifs les programmes et partenaires BioTrade en Colombie, en Indonésie et au Viet Nam, par exemple.

64. La CNUCED a aussi continué d'exécuter des activités s'inscrivant dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement ayant trait à la diversité comme la Convention sur la diversité biologique; elle est, par exemple, devenue l'un des moteurs de la Plateforme mondiale sur la diversité biologique et les entreprises. En outre, la CNUCED a appuyé la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Dans ce cadre, elle a élaboré, par exemple, une étude intitulée «Linking to Peace: Using BioTrade for biodiversity conservation and peace-building» (UNCTAD/WEB/DITC/TED/2011/1).

65. De plus, la CNUCED a créé le Groupe virtuel du système d'évaluation de l'impact sur le biocommerce pour diffuser des directives en matière d'information et d'autres documents techniques aux partenaires participant au système et à BioTrade.

66. Dans le cadre des efforts déployés afin que les acteurs publics et privés connaissent et comprennent mieux les questions relatives à BioTrade, la CNUCED a organisé les réunions ci-après, et/ou y a participé: a) Atelier international d'experts à l'appui du Groupe d'experts technique spécial sur les indicateurs relatifs au Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 20-24 juin 2011) et b) Sommet sur l'alimentation durable (Amsterdam, 23 et 24 juin 2011).

67. Le paragraphe 103 de l'Accord d'Accra dispose que: «La CNUCED devrait continuer de promouvoir et d'encourager la coopération, notamment en facilitant les consultations volontaires entre États membres et entre groupements régionaux, conformément à la section F de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, adopté par l'Assemblée générale en 1980 et réaffirmé dans le consensus de São Paulo et à la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble, tenue en 2005.».

68. Le paragraphe 104 de l'Accord d'Accra dispose que: «La CNUCED est l'organisme des Nations Unies chargé des activités relatives à la politique de concurrence et à la protection du consommateur. Elle permet à ses États membres de dialoguer et de dégager un consensus intergouvernemental dans le domaine du droit et de la politique de la

concurrence. Elle devrait poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse dans ce domaine à l'intention de ses États membres et des réseaux internationaux sur la politique de concurrence, et en collaboration avec les uns et avec les autres. Elle devrait continuer d'encadrer l'examen des questions relatives à la concurrence au niveau multilatéral, en liaison étroite avec les réseaux existants d'autorités chargées des questions de concurrence, et de contribuer à la promotion du droit et de la politique de la concurrence en tant que facteur de compétitivité nationale et internationale. Ses travaux dans ce domaine devraient promouvoir des régimes juridiques de la concurrence en tenant compte de la situation des pays en développement. Les activités futures de la CNUCED doivent donc être axées sur:

a) L'élaboration et l'application, aux niveaux national et régional, d'un droit et d'une politique de la concurrence adaptés aux besoins de développement des pays en développement et conformes aux intérêts de leurs consommateurs;

b) Les travaux de recherche et les délibérations sur les pratiques anticoncurrentielles en cours dans différents secteurs, leurs effets sur les consommateurs et les marchés mondiaux, en particulier les marchés des pays en développement, et les moyens de remédier à ces effets;

c) L'examen de toutes les questions mettant en relation la concurrence, la privatisation et l'innovation, ainsi que de leurs incidences sur le commerce et le développement, notamment au niveau régional;

d) L'appui à la coopération régionale et à la coopération Sud-Sud en matière de politique de concurrence;

e) L'aide à accorder aux pays en développement pour l'élaboration et l'application de lois sur la concurrence;

f) L'organisation d'examens collégiaux volontaires de la politique de concurrence à la CNUCED, qui devraient être étendus à un plus large groupe de pays en développement et à leurs organisations économiques régionales; et

g) L'échange d'expériences et de meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités dans les différentes régions, notamment par des programmes comme le programme d'assistance technique sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs pour l'Amérique latine (COMPAL), qui devrait être renforcé.».

69. Le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence est un organe permanent de la CNUCED qui réunit chaque année les plus éminents experts de la concurrence et d'autres représentants. Il tient des consultations sur les questions de concurrence revêtant un intérêt commun pour les États membres et favorise l'échange informel d'expériences et de meilleures pratiques, notamment par des examens collégiaux volontaires des règles de concurrence de pays ou de régions, ainsi que par la coopération et la collaboration internationales. À sa onzième session (19-21 juillet 2011), le Groupe intergouvernemental d'experts a souligné l'importance, à la fois, de la promotion de la politique de concurrence en tant qu'outil de développement, de la mise en place de fondations appropriées pour que l'organisme chargé de la concurrence soit efficace et de la cohérence entre la politique de concurrence et les autres politiques publiques, ainsi que de la coopération internationale dans les affaires de concurrence. Des consultations se sont tenues sur la mise à jour de la loi type sur la concurrence, débouchant sur sa révision partielle. L'efficacité de l'aide au renforcement des capacités que la CNUCED apporte aux organismes de la concurrence récemment créés a aussi été examinée. La onzième session a également été l'occasion d'un examen collégial volontaire de la politique et du droit de la concurrence de la Serbie, qui s'est appuyé sur un rapport de la CNUCED.

70. À sa douzième session (9-11 juillet 2012), le Groupe intergouvernemental d'experts a examiné les questions d'actualité ci-après: politique de concurrence et marchés publics; gestion des connaissances et des ressources humaines pour une bonne application du droit de la concurrence; pratiques anticoncurrentielles transfrontières: les difficultés rencontrées par les pays en développement et les pays en transition. En outre, des examens collégiaux volontaires de la politique et du droit de la concurrence ont été menés pendant cette session, à savoir: un examen collégial tripartite de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe, et un examen collégial de la Mongolie. Les versions révisées des chapitres III (Accords ou arrangements restrictifs) et VIII (Aspects éventuels de la protection des consommateurs) de la loi type sur la concurrence de la CNUCED ont été examinées. La CNUCED a aussi élaboré un manuel synthétique sur le droit de la concurrence intitulé «Handbook on Competition Legislation, Consolidated Report 2011-2012» (UNCTAD/DITC/CLP/2012/HANDBOOK).

71. La CNUCED a aidé les pays en développement à instaurer une culture de la concurrence, notamment par le biais du programme d'assistance technique sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs pour l'Amérique latine (COMPAL) et du programme de promotion de la concurrence en Afrique (AFRICOMP)³. Les activités ci-après ont été récemment menées dans le cadre de ces programmes:

- a) Assistance technique aux pays bénéficiant du programme COMPAL tels que l'État plurinational de Bolivie, la Colombie et le Pérou;
- b) Organisation du premier forum international de la protection des consommateurs (Guayaquil, mars 2011);
- c) Assistance technique aux pays bénéficiant du programme AFRICOMP tels que le Congo, le Kenya, la Sierra Leone et la Tunisie;
- d) Organisation d'une réunion sur la contribution des politiques de concurrence et de protection des consommateurs au développement (25 avril 2012) à l'occasion de la treizième session de la Conférence. Ce séminaire a permis d'illustrer les expériences réussies et l'impact positif du programme COMPAL en Amérique latine et d'étudier comment les activités au titre de ce programme pouvaient être étendues à d'autres pays intéressés;
- e) Atelier régional sur l'application du droit de la concurrence dans la région du Golfe: enjeux et perspectives (16-18 avril 2012);

72. Les activités de la CNUCED ont contribué à faire mieux connaître le rôle de la concurrence et à promouvoir une culture de la concurrence. Par exemple, un atelier national a été organisé en Sierra Leone (février 2011) afin de sensibiliser les fonctionnaires et les représentants des milieux d'affaires et de la société civile aux avantages que présentent le droit et la politique de la concurrence pour l'économie nationale.

73. Dans le cadre des efforts destinés à aider les pays à élaborer et/ou à revoir leur législation en matière de concurrence, la CNUCED a, par exemple, aidé la Gambie à revoir le droit de la concurrence et ses directives d'application. Elle a aussi adressé au Gouvernement ghanéen des recommandations sur les dispositions à incorporer dans son projet de loi sur la concurrence.

³ De plus amples informations sont données dans le rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (TD/B/WP/243, TD/B/WP/246/Add.1, TD/B/WP/243/Add.2).

74. En 2011, plusieurs ateliers de formation ont été organisés dans le cadre des activités de formation des fonctionnaires chargés des affaires de concurrence. Ainsi, un atelier régional sur les fusions destiné aux procureurs s'est tenu à San Salvador (février 2011) et un atelier régional sur les pratiques collusoires à Bogota (mars 2011). La CNUCED a effectué une mission d'enquête auprès de l'Autorité indonésienne de la concurrence dans le cadre de l'élaboration d'un manuel d'enquête et de mise à jour des ententes (juillet 2011). Ce manuel servira à former les fonctionnaires qui collaborent avec l'Autorité indonésienne de la concurrence. Un atelier de validation de ce manuel, adapté au droit et à la politique de la concurrence indonésiens, s'est déroulé à Jakarta en octobre 2011. En outre, une séance de formation à la politique de concurrence a été organisée par la CNUCED à l'intention des fonctionnaires sierra-léonais chargés de la concurrence afin de les doter des compétences nécessaires pour faire respecter le droit et la politique de la concurrence de leur pays (19-21 juillet 2011).

75. L'assistance de la CNUCED aux pays qui ont adopté une législation nationale et aux organismes de la concurrence récemment créés prend notamment la forme d'activités de renforcement des institutions. Dans ce domaine, la CNUCED a organisé les activités ci-après, et/ou y a participé:

a) Consultations bilatérales avec le Gouvernement tunisien au sujet de la formation des juges et de la mise en place d'un centre de formation au droit et à la politique de la concurrence, conformément aux recommandations formulées lors de l'examen collégial de la politique de la concurrence (mars 2011);

b) Voyage d'étude auprès de l'Autorité néerlandaise de la concurrence et atelier du Réseau international de la concurrence sur les ententes destiné aux fonctionnaires arméniens, malaisiens et serbes chargés de la concurrence, notamment afin d'aider à mettre en place l'Autorité malaisienne de la concurrence (octobre 2011).

76. Concernant les questions relatives à la protection des consommateurs, la CNUCED a aidé l'Angola, le Bhoutan, les Seychelles et la Sierra Leone à rédiger leurs lois sur la concurrence. Grâce au programme COMPAL, la CNUCED a aussi aidé le Nicaragua et le Pérou à élaborer leurs propres lois sur la protection des consommateurs.

77. Le paragraphe 105 de l'Accord d'Accra dispose que: «Tout en tenant compte du Plan d'action de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour le développement, et sans préjudice des activités menées dans d'autres instances, la CNUCED, dans le cadre de son mandat, devrait poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur les aspects de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce et au développement, notamment sur la protection des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et de la culture populaire, et sur un partage juste et équitable.».

78. La CNUCED a dispensé une formation aux fonctionnaires, juristes et négociateurs commerciaux, aux universitaires, aux praticiens du droit, aux avocats représentant des associations professionnelles, des sociétés et des cabinets juridiques, ainsi qu'à des acteurs économiques de pays en développement sur des sujets tels que le système de règlement des différends de l'OMC en rapport avec le commerce international de biens et de services et la propriété intellectuelle. Par exemple, un atelier a été organisé sur les enjeux et les perspectives que présente l'arbitrage dans le domaine des investissements pour la croissance et le développement de l'Asie, en collaboration avec l'Université de Hong Kong (21 et 22 novembre 2011, Hong Kong, Chine). La CNUCED a contribué à l'analyse et à l'évaluation des incidences sur le développement des diverses questions techniques et a conseillé les pays en développement, en particulier les PMA, les pays africains et les petits États économiquement vulnérables, en matière de droit et de politique sur les questions relatives aux ADPIC à l'OMC.

79. Le paragraphe 106 de l'Accord d'Accra dispose que: «La CNUCED devrait continuer de jouer un rôle important dans la mise au point et l'exécution de projets d'aide au commerce. Elle devrait continuer d'apporter un appui ciblé aux pays en développement, en renforçant leur capacité de participer véritablement et de manière profitable au système commercial international, et d'appréhender les perspectives et les enjeux qui découlent de ce système.».

80. La CNUCED a continué de contribuer à l'initiative d'aide au commerce. Elle a participé aux travaux du Groupe consultatif du Directeur général de l'OMC sur l'aide au commerce, ainsi qu'aux travaux du Comité du commerce et du développement de l'OMC consacrés à l'examen des questions relatives à cette aide. Elle a réalisé des études de cas pour le troisième Examen global de l'aide au commerce en 2011 et a participé à cet examen. Elle a aussi contribué à la réunion préparatoire à l'Examen global organisée par les pays en développement, notamment le Groupe des États ACP. Elle a enfin apporté des contributions à la publication conjointe de l'OCDE et de l'OMC intitulée *Panorama de l'aide au commerce 2011*.

81. La coopération entre le Réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement du développement (G-NEXID) et la CNUCED a été officialisée dans un mémorandum d'accord signé à Genève le 19 septembre 2011. Celui-ci favorise une coopération accrue entre les deux partenaires, afin de soutenir les mécanismes et institutions de financement du commerce de pays en développement et de pays en transition. À cette occasion, un séminaire a été organisé par le G-NEXID sur le renforcement de la coopération Sud-Sud et le financement des PME, avec le concours de la CNUCED. Suite à ce séminaire, le 20 septembre 2011, le Comité directeur du G-NEXID s'est réuni et a décidé notamment de tenir en 2012 sa réunion annuelle préalablement à la treizième session de la Conférence.

82. Compte tenu de son traitement intégré du commerce et du développement, la CNUCED est idéalement placée, au sein de la communauté internationale, pour contribuer aux efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à remédier aux problèmes actuels de développement grâce au commerce international. Pendant la période considérée, la CNUCED a activement contribué, de manière intégrée et synergique, dans divers domaines relevant de ses trois piliers, à faire du commerce international et de la politique commerciale un moteur de développement équitable et durable. Une base de données analytique a été constituée pour permettre un échange éclairé et ouvert d'expériences et de vues entre les gouvernements et les autres acteurs sur les principales questions nationales et internationales, à différents niveaux et degrés, allant d'une vue d'ensemble aux détails techniques. Cela a favorisé la formation d'un consensus sur les problèmes de développement persistants et nouveaux. La CNUCED a aidé les pays en développement, en particulier les PMA, à élaborer et à appliquer des politiques et stratégies liées au commerce qui favorisent leur intégration bénéfique au système commercial international. L'Accord d'Accra a ainsi été mis en œuvre conformément aux orientations que le Conseil du commerce et du développement a définies à sa cinquante-septième session⁴, invitant le secrétariat à tenir compte notamment de la nécessité, dans le cadre du pilier de la recherche et de l'analyse, de continuer d'aider les pays en développement à analyser les principaux problèmes de commerce et de développement et les autres questions et enjeux qui sont étroitement liés ainsi que leurs incidences et les enseignements tirés; dans le cadre du pilier de la formation de consensus, de continuer d'améliorer le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de manière évolutive, informelle et constructive, afin de renforcer le

⁴ Voir le Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante-septième session (TD/B/57/8): Évaluation et examen de l'application par la CNUCED de l'Accord d'Accra – conclusions concertées 503 (LVII).

consensus sur les questions de commerce et de développement; et, dans le cadre du pilier de la coopération technique, de veiller à ce que les activités reposent solidement sur les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED, ainsi que sur le consensus dégagé dans le cadre de la formation de consensus. Des fondations solides ont donc été posées pour la poursuite des travaux dans le cadre du mandat de Doha, adopté à la treizième session de la Conférence et dont les objectifs sont une croissance équitable, un développement durable et une réduction de la pauvreté.
